

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2016

Présents : Bruno GUIDON, Nicole BERNARD-BERNARDET, Benoît CLAVEL, Frédéric GILSON, Corinne GOBBER, Nadia JOSSERAND, Jean-Claude LOYEZ, Philippe ROISINE, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.

Absents : Christophe GEORGES (excusé), Dorothée KNOEPFFLER-CARMINATI (excusée), Julie LATHUILLE (excusée), Stéphane PACCARD.

Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- 2) Objectifs de la révision du PLU,
- 3) Création de la commission PLU,
- 4) Déclaration d'Intention d'Aliéner,

- 5) Achat terrains STEP
- 6) Informations et questions diverses

	<i>Points abordés</i>	<i>Décisions prises</i>	<i>Points à revoir</i>
1	Approbation du compte-rendu de la dernière séance	Reporté à la séance du 20 octobre	
2	Objectifs de la révision du PLU	<p>PRECISE que le futur PLU de la commune devra prendre comme base de travail, la traduction réglementaire des objectifs qui figurent au PLU actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les prescriptions du SCOT élaboré sur le territoire de la Communauté de Communes, notamment en terme de croissance démographique. - Trouver, dans les secteurs sensibles, un équilibre foncier entre les espaces dédiés à l'agriculture, ceux dédiés à l'activité artisanale, ceux dédiés au logement, et ceux dédiés aux équipements publics. <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture : tendre vers la préservation des espaces et des exploitations agricoles. • Activité artisanale : pérenniser la zone artisanale existante, comme préconisé par le SCOT, pour conserver les entreprises existantes et créer des emplois nouveaux sur le territoire de la commune. • Logement : permettre la prise en compte du Programme Local de l'Habitat mis en place par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes 	

(CCVT).

- Equipements publics : prévoir les installations d'intérêt général permettant de répondre aux besoins de service de la population.
- Identifier, afin de mieux les protéger, les paysages et les espaces naturels, en particulier ceux situés dans les périmètres Natura 2000 du secteur de la Tournette.
- Tendre à la préservation des ressources naturelles de la commune avec, en priorité, les ressources en eau potable.

PRECISE que le futur PLU de la commune devra aussi poursuivre les objectifs suivants :

- Intégrer les dispositions de la « Loi Montagne » sur l'intégralité du territoire, et notamment dans la définition des groupements d'habitations.
- Intégrer les évolutions réglementaires et législatives récentes (Loi ALUR, Lois Grenelle).
- Transformer le projet d'urbanisation initialement prévu sur une partie du Chef-Lieu, suite à l'impossibilité de réaliser un équipement scolaire. Il conviendra de définir ce nouveau projet axé sur la construction de logements locatifs allié à des prestations de commerce.
- De faciliter la fixation de jeunes ménages, notamment par une offre en logement alternative à la maison individuelle et par la production de logements locatifs (mise en place d'opérations d'ensemble au Chef-Lieu et à la Sauffaz et non pas seulement une urbanisation au « coup par coup »).
- Renforcer l'activité commerciale de proximité du Chef-Lieu.
- De permettre à travers la mise en place des différents outils du PLU une sécurisation pour les piétons et les automobilistes au hameau du Col du Marais. Cette réflexion sera globale et inclura les aménagements nécessaires au fonctionnement de la salle polyvalente existante de la commune située dans ce hameau.
- Favoriser l'accessibilité des équipements publics et

		<p>touristiques aux Personnes à Mobilité Réduite.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir une urbanisation en adéquation avec la ressource en eau et les capacités des sols. 	
3	Création de la commission «Révision PLU »	<p>Avis favorable pour la création et pour les membres suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frédéric GILSON - Nicole BERNARD-BERNARDET - Jean-Claude LOYEZ - Bruno GUIDON - Philippe ROISINE -Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL 	
4	DIA 2016/12	La commune ne souhaite pas préempter.	
5	Achat des terrains pour le projet de STEP	<p>Avis favorable pour l'achat des parcelles section A n° 1535, section B n°15,16, 1517, 1518, 1519, 1520, 1521 et 1929 à Madame et Monsieur Jean-Paul Mathelon pour un montant de 17500 €.</p>	
6 c)	Devis par les signaux Girod de 3871.81 € TTC	Mise en attente partiel de ce devis car étude d'aménagement au Chef-Lieu en cours. Attente des conclusions	
6 d)	Demande de pose d'un panneau indicateur pour un artisan	Avis défavorable car interdiction d'affichage en dehors des agglomérations.	Doit fournir un projet
6 h)	Elagage route du Sappey	Avis favorable pour une journée	

RELEVÉ DES DÉCISIONS

	<u>Décisions prises</u>	<u>Qui ?</u>	<u>Fait quoi ?</u>	<u>Comment ?</u>	<u>Pour quand ?</u>
2	Regarder les délibérations des communes avoisinantes	Le secrétariat			Avant le 12/10/2016
6 a)	Relancer les annonces dans les communes voisines et sur le site Pôle Emploi	Le secrétariat			Le plus rapidement possible

2. Objectifs de révision du PLU

Suite à la délibération du 19 mai 2016, le Préfet a émis plusieurs remarques sur les objectifs du PLU.

Il convient au Conseil Municipal de motiver sa décision et de compléter les objectifs visés par la révision du PLU.

3. Création d'une commission « révision du PLU »

Le Maire indique qu'il est nécessaire de créer une commission qui dans un premier temps devra travailler sur le choix du bureau d'étude qui va accompagner la commune sur cette révision.

5. Achat de terrains pour le projet STEP

Le Maire a rencontré le notaire pour préparer l'acte d'achat du terrain. L'exploitant agricole de ces terrains est d'accord pour la vente de ces parcelles. La signature définitive de l'acte est prévue avant la fin de l'année 2016.

6. Informations et questions diverses

a) Recrutement personnel TAP

La personne qui avait déposé la candidature pour le poste TAP n'est plus disponible.

b) Projet école

Une nouvelle rencontre a eu lieu le 05/10 avec Teractem. Le cabinet avait besoin de connaître le montant de travaux estimés. Serraval a proposé un montant de 700 000 €. Un appel à candidature va être déposé au 15/10/2016. Retour des candidatures au 15/11/2016. Dépôt et choix des offres avant le 15/02/2017.

On ne peut pas quantifier l'économie dû au fait de se regrouper avec la commune du Bouchet-Mont-Charvin.

Livraison des locaux rentrée 2019.

Délai d'instruction du permis de construire 5 mois.

Evaluation du coût de location d'un bungalow pour reloger les enfants : 2000 €/classe/mois.

Nécessité de faire une étude d'impact sur les finances (dépenses de fonctionnement) obligatoire.

c) Signalétique

Un devis a été réalisé par les signaux Girod.

e) Travaux voirie

Les travaux sont prévus le mardi 12 et le mercredi 13 octobre.

Des facines ont été déposées au Plaisir : ce sont pour les travaux de la route de l'Adevant au lieu de mettre des pieux en plastique.

f) Invitation remise des diplômes du collège des Aravis

Jean-Claude Loyez représentera la commune.

g) Invitation salon mer et montagne

h) Elagage route du Sappey

A été redemandé

i) Appartement nord

Il a été libéré en bon état.

j) Alpage de la Grande Montagne

LA CCVT est toujours intéressée pour l'acheter.

Un RDV sur place est prévu avec des élus de la CCVT, du Conseil Départemental et des propriétaires le 20/10 au matin pour voir les travaux réalisés et les travaux à réaliser.

k) Praz D'Zeures

Sébastien Miquet n'a pas vendu pour l'instant son bâtiment. L'alpage pour l'instant n'est pas libre.